

# FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

SREP/SC.8/5  
12 octobre 2012

---

Réunion du sous-comité du SREP  
Istanbul (Turquie)  
31 octobre 2012

Point 6 de l'ordre du jour

**PLAN D'INVESTISSEMENT POUR LES MALDIVES**

## PROJET DE DECISION

Le Sous-comité du SREP, ayant examiné le document SREP/SC.8/5, *Plan d'investissement pour les Maldives*,

- a) approuve le plan d'investissement en tant que cadre pour affiner les projets envisagés dans le plan, et prend note du financement demandé d'un montant de 30 millions de dollars de ressources du SREP au titre de l'allocation initiale aux Maldives. Le Sous-comité demande au Gouvernement des Maldives, pour affiner les projets envisagés, de tenir compte des observations que les membres du Sous-comité auront communiquées avant le 21 novembre 2012.
- b) réaffirme sa décision relative à l'allocation des ressources, adoptée à sa réunion de novembre 2010, que tous les montants des allocations sont fournis à titre indicatif à des fins de planification et que les financements sont approuvés sur la base de la qualité des projets et des plans d'investissement. L'allocation indicative allouée aux Maldives au titre du SREP atteint 30 millions de dollars.
- c) approuve un financement total par le SREP de 1 700 000 dollars à titre de dons pour la préparation des projets suivants dans le cadre du plan d'investissement :
  - i. 700 000 dollars pour le projet intitulé « *Preparing Outer Islands for Sustainable Energy Development Program (POISED)* » (BAsD) ;
  - ii. 1 million de dollars pour le projet intitulé « *Accelerating Sustainable Private Investments in Renewable Energy Program (ASPIRE)* » (Banque mondiale).
- d) prend note du budget prévisionnel établi pour les services de préparation et de supervision du projet intitulé « *Accelerating Sustainable Private Investments in Renewable Energy Programme (ASPIRE)* » (Banque mondiale) inclus dans le plan d'investissement, et approuve une première tranche de financement de 214 000 dollars pour ces services assurés par les BMD.